



CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES PARENTS - RFC VACRESSE

L'inscription d'un enfant au RFC VACRESSE implique l'adhésion pleine et entière du joueur et de ses parents aux valeurs et aux règles du club.

1. Respect des valeurs du club

Je m'engage à promouvoir les valeurs du RFC VACRESSE : respect, fair-play, esprit d'équipe, solidarité et plaisir de pratiquer le football.

2. Respect des éducateurs et dirigeants

Je respecte les décisions sportives, éducatives et organisationnelles prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants du club.

3. Respect des arbitres

Je respecte les arbitres et leurs décisions, même lorsque celles-ci me semblent contestables.

4. Comportement en bord de terrain

J'encourage tous les joueurs de manière positive et m'abstiens de toute critique, insulte ou remarque désobligeante envers les joueurs, éducateurs, arbitres ou supporters adverses.

5. Consignes sportives

Je laisse les éducateurs dispenser les consignes techniques et tactiques. Je m'interdis toute intervention susceptible de perturber le travail des entraîneurs.

6. Maîtrise de soi

Je conserve une attitude exemplaire en toutes circonstances. Tout geste d'énervement, comportement agressif, attitude irrespectueuse ou mauvaise humeur répétée incompatible avec les valeurs du club ne sera pas toléré.

7. Paiement de la cotisation

Je m'engage à régler la cotisation dans les délais fixés par le club.

En cas de non-paiement à l'échéance prévue, le joueur ne pourra plus être sélectionné ni participer aux matchs jusqu'à la régularisation complète de sa situation administrative.

8. Présence dans les vestiaires

L'accès aux vestiaires est réservé aux joueurs et aux membres du staff.

Seuls les parents des catégories U7 et U8 sont autorisés à accompagner leur enfant dans les vestiaires. À partir de la catégorie U9, aucun parent n'est autorisé à y accéder sauf autorisation exceptionnelle d'un responsable du club.

9. Absences

Je m'engage à prévenir le formateur ou le responsable d'équipe le plus tôt possible en cas d'absence à un entraînement ou à un match.

10. Ponctualité

Je veille au respect des horaires de rendez-vous, d'entraînement et de convocation.

11. Respect des installations

Je respecte les infrastructures, les équipements, le matériel du club ainsi que les installations mises à disposition lors des déplacements.

12. Image du club

Par mon comportement, je contribue à préserver et à valoriser l'image du RFC VACRESSE.

13. Communication et respect

Toute remarque, question ou désaccord sera abordé dans le calme et le respect, en dehors des entraînements et des matchs.

14. Procédure disciplinaire

Tout comportement, attitude ou propos jugé contraire aux valeurs, au règlement ou à l'image du RFC VACRESSE, que ce soit de la part d'un joueur ou d'un parent, pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Le joueur et/ou le parent concerné sera convoqué devant la cellule disciplinaire du club composée de MM. Grégory Laurent, Serge Rochart et Jean-Luc Van Eeckhout.

Après audition des personnes concernées, la cellule disciplinaire pourra prononcer toute sanction qu'elle estimera appropriée, allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive du club.

15. Acceptation de la charte

L'inscription au RFC VACRESSE vaut acceptation de la présente charte. Le non-respect de celle-ci pourra entraîner des sanctions disciplinaires.